

NOTICE DE L'APPEL A PROJET CVEC

A l'attention des **personnels** de l'université de Tours

Ce document est mis à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de dépôt de projet CVEC. Il liste l'ensemble des critères auxquels la commission « Appel à Projets CVEC » prête une grande attention dans l'étude de vos propositions.

SOMMAIRE :

1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours
2. Critères d'éligibilité des projets
3. Critères d'exclusion des projets
4. Critères valorisés par la commission

1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours

Contribuer à l'amélioration de la vie étudiante et de campus en finançant des projets portés par les associations étudiantes, les étudiant·e·s en leurs noms propres, les personnels et services de l'université de Tours. Les projets déposés à l'Appel à Projets CVEC doivent s'inscrire dans au moins un des axes CVEC.

AXES CVEC
Santé / prévention / handicap / Accompagnement social
Sports
Art / culture
Accueil et intégration des étudiants
Vie associative
Citoyenneté / Egalité
Environnement / développement durable
Aménagement des campus

2. Critères d'éligibilité des projets

Est éligible au financement par l'Appel à Projet CVEC tout projet déposé par un·e personnel de l'établissement sous les conditions suivantes :

- Projet déposé par des personnels de l'université, à la stricte condition que des étudiant·e·s soient associé·e·s au processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet, et que le projet soit également co-porté avec un service ou une composante de l'établissement,

Attention : *Aucun financement ne pourra être versé sur le compte bancaire d'un·e personnel : il est donc impératif de présenter un projet co-porté avec un service ou une composante de l'université qui sera gestionnaire des fonds versés. Les personnels souhaitant déposer un projet ne relevant pas directement de leur fonction professionnelle sont invité·e·s à se rapprocher d'un service de l'université (ou de sa composante) qui sera co-porteur ou partenaire du projet.*

- Projet bénéficiant d'un cofinancement.
- Projet d'animation(s) d'un ou des campus de l'université (soirée concerts, festival, animations sportives...).

3. Critères d'exclusion des projets

Est exclu du dispositif tout projet porté par un personnel répondant aux critères suivants :

- Dossier incomplet,
- Projet déposé sans les éléments constitutifs du budget prévisionnel (devis, dépenses, etc.),

Attention : L'attribution de la subvention ne se fera que sur présentation d'éléments budgétaires précis et justifiés, aucune aide ne sera versée à des porteurs et porteuses de projets ne justifiant pas leurs dépenses.

Pour tout devis d'un montant supérieur à 800 €, il est vivement conseillé au porteur/à la porteuse de présenter au moins deux devis, cette consigne devient une obligation pour tout devis dépassant 2 500 € (les captures d'écrans pouvant être considérées comme des devis).

- Projet à l'initiative d'un-e ou de plusieurs personnels de l'université sans la participation active et effective d'étudiant-e-s dès le démarrage de la réflexion,
- Projet à l'initiative d'un-e ou de plusieurs personnels de l'université qui ne serait pas co-porté par un service ou une composante de l'établissement,
- Projet déjà mené à la date de dépôt de la demande de subvention,
- Projet dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs,
- Projet de séjours d'agrément,
- Projet strictement lié à la formation ou à la recherche, par exemple relevant de la promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante (brochures, annuaires, voyages d'études...) ou déposés par un-e enseignant-e ou enseignant-e-chercheur relevant des matières qu'il ou elle enseigne.
- Tout projet immobilier ne pourra être déposé à l'Appel à Projets CVEC qu'après avoir obtenu de la Direction Technique de l'Immobilier un avis favorable pour la réalisation du projet, son inscription au BAIM et au planning sous réserve de la validation du financement du projet par la Commission Appel à Projets CVEC.

4. Critères valorisés par la commission

La commission CVEC de l'université de Tours étudiera les dossiers éligibles en valorisant les critères suivants :

- La pertinence et l'adéquation du projet par rapport aux axes thématiques CVEC, et notamment la mobilisation de plusieurs de ces axes dans le projet,

AXES CVEC	RÉFÉRENT-E-S AXES CVEC A L'UNIVERSITÉ
Santé / prévention / handicap / accompagnement social	Emilie ARNAULT, directrice du SSE sse@univ-tours.fr / sse.blois@univ-tours.fr
Sports	Pierre VOSGIEN, directeur du SUAPS suaps@univ-tours.fr
Art / culture	Cécile THOMAS, responsable du Service Culturel culture@univ-tours.fr
Accueil et intégration des étudiants	Eunjin LEE, chargée d'accueil des étudiant-e-s internationaux au sein de la Direction des Relations Internationales international@univ-tours.fr Aude ORESTILE, chargée des actions d'accueil et d'aide à l'intégration universitaire sve@univ-tours.fr
Vie associative	Mael CHAUVINEAU, chargée de la Vie Associative vie.asso@univ-tours.fr
Citoyenneté / égalité	Stéphanie PICAULT, Directrice de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC) sve@univ-tours.fr Emmanuelle FARGUES, directrice de la DITERS mission.egalite@univ-tours.fr
Environnement / développement durable	Audrey BODIN, responsable du pôle Transition Ecologique (SPoTE) spote@univ-tours.fr
Aménagement des campus	Charlotte BERTIN, chargée de gestion CVEC projet-cvec@univ-tours.fr

- La prise de contact par le porteur ou la porteuse de projet avec un-e ou plusieurs référent-e-s des axes CVEC pour des échanges permettant la présentation du projet ainsi qu'une demande d'aide ou de conseils, en préalable au dépôt du projet,
- L'identification précise des besoins couverts par le projet,
- Le nombre d'étudiant-e-s potentiellement bénéficiaires,
- Le caractère innovant et/ou l'originalité du projet,
- La présentation claire du déroulement du projet et le rétroplanning du projet
- Les modalités d'organisation du travail collectif et notamment le détail de l'organisation de la réflexion collective et de l'intégration des étudiant-e-s au projet,

Attention : La commission attendra **des preuves de l'intégration des étudiant-e-s** (présence d'étudiant-e-s lors de l'audition par la commission, lettres de soutien...)

- Les projets transversaux coconstruits entre des personnels exerçant dans des services et/ou composantes différent·e·s,
- La précision du budget prévisionnel,

Attention : La commission portera une attention toute particulière aux pièces complémentaires apportées au dossier : devis, factures, cofinancements attendus...

- La mise en œuvre du projet sur un ou plusieurs campus de l'université de Tours.